

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 23_194

L'an deux mille vingt-trois, le 14 novembre à 19 h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : HOMOLOGATION DES TARIFS
DU DOMAINE SKIABLE DU PLANOLET**

Date de la convocation : Mardi 7 novembre 2023

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 27 Pouvoirs : 4 Votants : 31</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 31 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p>Pouvoirs : Nathalie HENNER à Jean-Claude SARTER ; Mathias LAVOLÉ à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ; Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO ; Wilfried TISSOT à Raphaël MAISONNIER</p>
---	---

CONSIDÉRANT la compétence ski alpin et remontées mécaniques de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse ;

CONSIDÉRANT qu'une procédure de Délégation de Service Public (DSP) était en cours pour l'exploitation du domaine skiable de Saint-Pierre de Chartreuse / Le Planolet ;

CONSIDÉRANT que les négociations avec ce candidat n'étaient pas achevées à temps pour pouvoir préparer la saison d'hiver 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT que de ce fait, le domaine skiable pouvait ne pas fonctionner ;

CONSIDÉRANT la mobilisation des parties prenantes du domaine skiable de Saint-Pierre de Chartreuse / Le Planolet et des habitants qui souhaitent, pendant la poursuite des négociations de la DSP, maintenir la continuité de ce service public à leur compte et à leur risque, sous forme associative, en exploitant les remontées mécaniques et l'activité ski alpin sur le site du Planolet ;

VU la délibération du Conseil communautaire, en date du 03 octobre 2023, autorisant la Présidente de la Communauté de communes à signer, avec l'association « Nouvelles traces en Chartreuse », la convention temporaire de délégation de service public pour permettre l'exploitation des remontées mécaniques et l'organisation du ski alpin uniquement pendant la saison d'hiver 2023-2024 ;

VU la convention temporaire de Délégation de Service Public et plus particulièrement son article 14 qui stipule que les tarifs proposés par le délégataire doivent être homologués par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

Sont proposés par l'association « Nouvelles traces en Chartreuse » les tarifs suivants :

Tarifs forfaits pour la saison 2023-2024	Adultes	Enfants
Forfait séance/journée	15,00 €	11,00 €
Forfait collégiens, lycéens + étudiants -25 ans		13,00 €
Forfait groupe (à partir de 20 personnes)	12,00 €	10,00 €
Forfait scolaire et club FFS		7,20 €
Forfait scolaire ½ journée		5,50 €
Forfait saison avant 23/12	100,00 €	70,00 €

Forfait saison après 23/12	150,00 €	50,00 €	Envoyé en préfecture le 22/11/2023
Forfait séjour individuel 2 jours	29,00 €	10,00 €	Reçu en préfecture le 22/11/2023
Forfait séjour individuel 3 jours	43,00 €	15,00 €	Publié le 22/11/2023
Forfait séjour individuel 5 jours	72,00 €	25,00 €	ID : 038-200040111-20231114-23_194-DE
Forfait unique nocturne		5,50 €	

- Gratuité sur tous les forfaits pour les moins de 5 ans et les plus de 75 ans, sur justificatif.
- Réduction de 10% pour les familles de 4 personnes et plus.
- Pour les moniteurs Ecole du Ski Français et fédéraux, forfaits saison en prévente.
- Privatisation de la piste du Cucheron en nocturne : 350,00 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **HOMOLOGUE** les tarifs des redevances de ski alpin proposés par l'association « Nouvelles traces en Chartreuse », afin qu'ils soient appliqués sur le domaine skiable du Planolet.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 15 novembre 2023,

La Présidente,
Anne LENFANT.

